



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice** 11

Présents 6

Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT,
Mmes CADIOT, CHASSIN, BOULANDET,

EXCUSES : Mr SURIEU, Mr LORDEL, Mr METGE, MME GAGNOL

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

RGPD / DESIGNATION D'UN DPO

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Considérant que l'article 37 du RGPD impose aux autorités publiques y compris les communes de désigner un délégué à la protection des données,

Considérant que l'article 39 précise les missions du délégué à la protection des données à savoir :

- a) informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en vertu du présent règlement et d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données ;

2- b) contrôler le respect du présent règlement, d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;

3- c) dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 ;

4- d) coopérer avec l'autorité de contrôle ;

5- e) faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable visée à l'article 36, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet. »

Considérant la proposition de l'Agence AJCE sis 25 rue des Pêcheurs 03000 Moulins (SIRET 91401543300016) pour un accompagnement de la commune au titre de la mise en conformité en matière de protection des données et une mission de DPO externe,



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

Le Conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Article 1 : De confier une mission d'accompagnement à l'Agence AJCE pour la mise en conformité de la commune au titre de la protection des données

Article 2 : De désigner l'Agence AJCE en tant que déléguée à la protection des données à compter du 01/01/2025

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/11/2024
- Publié le : 12/11/2024
- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2025, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelle(s) n° 5 et 7.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 12/11/2024

- Publié le : 12/11/2024

- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT,
Mmes CADIOT, CHASSIN, BOULANDET,

EXCUSES : Mr SURIEU, Mr LORDEL, Mr METGE, MME GAGNOL

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

TARIF BOIS

Monsieur le Maire explique les difficultés pour les gérants de comptabiliser les chênes et les charmes une fois les stères mis en forme.

Il propose à l'assemblée d'unifier les tarifs pour les deux essences de bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de fixer à 8 euros le stère de chêne et de charme.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/11/2024
- Publié le : 12/11/2024
- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6

Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT,
Mmes CADIOT, CHASSIN, BOULANDET,

EXCUSES : Mr SURIEU, Mr LORDEL, Mr METGE, MME GAGNOL

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

INFORMATIQUE-
choix de l'entreprise pour la
gestion d'un nom de domaine

Monsieur le Maire rappelle que les boîtes mails avec un nom de domaine seront une obligation pour les collectivités afin d'assurer une sécurisation des boîtes mails.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs sociétés.

La commune ayant déjà un nom de domaine via le site internet, il est proposé à l'assemblée de travailler avec la même entreprise pour la gestion des boîtes mails. Monsieur le Maire précise que cette mise en place aura un coût de 108 € TTC pour la mise en service des boîtes mails, puis 468 € d'abonnement à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de choisir l'entreprise NET 15, Centre France comme gestionnaire des boîtes mails de la Commune.
- Autorise à l'unanimité le Maire à signer la proposition avec l'entreprise retenue.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/11/2024
- Publié le : 12/11/2024
- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT,
Mmes CADIOT, CHASSIN, BOULANDET,

EXCUSES : Mr SURIEU, Mr LORDEL, Mr METGE, MME GAGNOL

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

**CDC – MODIFICATION DES
STATUTS**

Vu l'article 17 de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1-1334 du 13 décembre 2007 modifié portant création de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Par délibération en date du 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois s'est prononcé favorablement pour la modification de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire" en adoptant les compétences supplémentaires suivantes :

2-2 Action sociale d'intérêt communautaire

· Création et gestion d'un RPE (relais petite enfance)

· Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :

· Le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles ainsi que les modes d'accueil disponibles ;

· L'information et l'accompagnement de ces familles et des futurs parents ayant un ou plusieurs enfants de moins de trois ans ;

· La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ;

· Le soutien de la qualité des modes d'accueil recensés.

Sur conseil de la Préfecture, il convenait de modifier les intitulés de deux compétences optionnelles comme suit :

1.2 Développement économique

- promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 du code général des



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

collectivités territoriales, avec les communes membres

1.3 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

L'article 2 des statuts annexés à la délibération du 26 septembre 2024 ont été modifiés en conséquence.

Il vous est proposé :

- d'approuver le transfert des compétences
- d'adopter la modification de l'article 2 des statuts selon la nouvelle rédaction approuvée par le conseil communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au transfert des compétences et à la modification des statuts.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant de l'Etat le : 12/11/2024
- Publié le : 12/11/2024
- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT,
Mmes CADIOT, CHASSIN, BOULANDET,

EXCUSES : Mr SURIEU, Mr LORDEL, Mr METGE, MME GAGNOL

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

ASSAINISSEMENT –
CONVENTION ASSISTANCE
TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de partenariat signée entre le Département du Cher et la Commune de Jouet sur l'Aubois dans le domaine de l'assainissement collectif arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Afin de pouvoir continuer ce partenariat une nouvelle convention doit être signée.

Le coût de ce partenariat sera de 0.50 €/habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/11/2024
- Publié le : 12/11/2024
- Mis en ligne le : 08/11/2024

Le Secrétaire

JAUBERT Denis

Le Maire,

Serge LAURENT